

Nombre de membres :	15
Conseillers présents :	13
Absents :	2
Votants :	14

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 février 2021
Convocation du 09 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Véronique BLANDEL, Christian MOTREFF, Corinne MARTIN, Loïc PLANCHON adjoints, Louise-Marie GUEGAN, Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN, Guy LE CLAINCHE, William COLLIN, Madeleine RAULT, Dominique DUBOIS, Anthony CADET

ABSENTE EXCUSÉE : Marie-Louise MADORÉ donne pouvoir à Loïc PLANCHON

ABSENTE : Corinne RICHARD

SECRETAIRE : Véronique BLANDEL

SOMMAIRE

Présentation de Madeleine LE BIGAUT, nouvel adjoint administratif

01-15/02/2021 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance

02-15/02/2021 - Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

03-15/02/2021 - Fixation des taux de promotion pour l'avancement de grade

04-15/02/2021 - Modification du tableau des effectifs

05-15/02/2021 - Signature d'une convention de prestations de service de conseil juridique dans le domaine des marchés publics avec pontivy communauté

06-15/02/2021 - Convention de partenariat avec « Familles rurales »

07-15/02/2021 - Organisation des temps scolaires

08-15/02/2021 - Cession d'une portion de voie communale à Kerlefen

09-15/02/2021 - Cession d'une bande de terre cadastrée AB 380 à Kerbah

10-15/02/2021 - Rapport d'activités 2019 de Eau du Morbihan

11-15/02/2021 - Approbation des comptes de gestion 2020 dressés par la trésorière municipale (commune et lotissements)

12-15/02/2021 - Vote des comptes administratifs 2020 (commune et lotissements)

13-15/02/2021 - Groupement de commande « Voirie » : Validation du programme 2021 et demandes de subventions

14-15/02/2021 - Marché « Achat et installation de matériels et de mobiliers pour la boulangerie-pâtisserie communale » : Résultat appel d'offres et attribution

15-15/02/2021 - Location d'un local à usage de cabinet médical

16-15/02/2021 - Adhésion à BRUDED pour la durée du mandat 2021/2026

17-15/02/2021 - Présentation de divers devis

18-15/02/2021 - Achat de radars pédagogiques à alimentation solaire

19-15/02/2021 - Terrain communal de la Rabine

16-14/12/2020 - Facturation pour l'entretien de terrains en friche

01-15/02/2021 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.

02-15/02/2021 - Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

Par délibération en date du 28 mai 2020, le conseil municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n° 1 : Avenant n° 2 - Lot n° 3 : Gros œuvre - Constructions LE BIHAN - Réhabilitation et extension de la boulangerie et aménagement d'un logement T4

Considérant que des travaux complémentaires en plus-value sont nécessaires pour la réalisation d'une chape isolée au rez-de-chaussée,

L'équilibre justifié par les prestations suscitées s'élève à un montant en plus-value de 7 525,00 € HT (9 030,00 € TTC),

Considérant la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux, Monsieur le maire a décidé de signer l'**avenant n° 2 - Lot n° 3 : Gros œuvre - Constructions LE BIHAN** comme suit :

- Plus-value

- **Montant HT initial :** 155 815,35 €
- **Avenant n°1 HT :** + 7 525,00 €
- **Nouveau montant HT :** 163 340,35 €

03-15/02/2021 - Fixation des taux de promotion pour l'avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur. Il précise que le comité technique a été saisi pour avis le 11 février 2021.

Monsieur Maire propose au conseil municipal de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune de Neulliac ainsi qu'il suit :

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES D'AVANCEMENT	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Critères de détermination du taux de promotion <i>(le cas échéant)</i>	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	Nombre de promouvables	100	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les taux de promotion des fonctionnaires pour l'avancement de grade dans les conditions définies ci-dessus.

04-15/02/2021 - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade.

Il précise qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les possibilités d'avancements de grade, Monsieur le maire propose à l'assemblée, d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- **Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) en raison d'un avancement de grade**

➤ **Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures) en raison d'un avancement au grade supérieur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 article 6411.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches relatives à l'exécution de cette délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

05-15/02/2021 - Signature d'une convention de prestations de service de conseil juridique dans le domaine des marchés publics avec pontivy communauté

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de bénéficier de la prestation de service juridique proposée par Pontivy Communauté qui permettra d'améliorer l'efficacité de l'action en matière de marchés public notamment par la mise en place d'un service mutualisé « marchés publics » ainsi que le développement des achats groupés et l'amélioration de la fonction achat.

La création d'un service commun « marchés publics » consistera en la mise en œuvre d'une plate-forme de services aux communes souhaitant bénéficier d'une ingénierie en la matière, sous la forme de prestations de services au bénéfice des communes intéressées selon les besoins qu'elles peuvent exprimer ponctuellement.

Le service proposé est formalisé par une convention de prestations de services et accompagnée d'un schéma récapitulatif du catalogue de services.

Le coût de la prestation a été défini de la manière suivante :

- Module 1 : Accès à la bibliothèque des modèles : gratuit
- Module 2 : Pack de 10 questions juridiques sur les marchés publics : 150 € TTC. Une fois le pack consommé, la commune basculera automatiquement sur un nouveau pack de 10 questions, sauf si elle demande par courrier simple à basculer sur le choix 3.
- Module 3 : question juridique sur les marchés publics à l'unité : 20 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- bénéficier de la prestation de service juridique proposée par Pontivy Communauté
- choisir la formule suivante :
 - Module 1 : Accès à la bibliothèque des modèles : gratuit
 - Module 3 : question juridique sur les marchés publics à l'unité : 20 € TTC
- Autoriser le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération, pour la réalisation de prestations de service de conseil juridique dans le domaine des marchés publics entre Pontivy Communauté et ses communes membres, dans les conditions présentées ci-dessus.

06-15/02/2021 - Convention de partenariat avec « Familles rurales »

La municipalité a souhaité mettre l'accent sur la jeunesse durant cette mandature. La mise en place d'un ALSH est à étude et un questionnaire a été adressé aux familles à ce sujet. Toutefois, la procédure étant longue et complexe, une autre piste a été envisagée à court terme par la commission « enfance-jeunesse » afin de proposer des animations dès les vacances de Pâques.

Une rencontre a été organisée en mairie le vendredi 29 janvier avec Familles Rurales : Mme Charlotte LALY, conseillère technique et le Président départemental de la structure Mr Daniel ADRIAN afin de réfléchir à un partenariat.

Vu les contraintes pour les moins de 6 ans (lieu avec couchages, validation de la PMI), il est convenu de proposer dans un premier temps des animations pour les 6-11 ans de 9 h à 17 h et les 12-16 ans de 10 h à 17 h.

Il est proposé d'organiser 2 x 2 animations par période de vacances (exemple 2 lundis pour les 6-11 ans et 2 vendredis pour les 12-16 ans) sachant que le taux d'encadrement variera en fonction de l'âge des enfants et du volume d'heures de la journée. Ces animations pourront être ouvertes aux enfants des communes extérieures et une participation financière sera demandée aux familles (elle oscillera entre 3 € pour une activité sur place et 10 € pour une activité extérieure qui inclus l'accès à l'activité, le transport et l'encadrement (type bowling ou accrobranches par exemple.)

Pour les 12-16 ans, il est convenu des rencontres mensuelles afin qu'ils deviennent « acteurs » d'un projet qu'ils auront bâti ensemble. Celles-ci vont démarrer dès mars pour une première approche.

Le lieu d'accueil sera mis gracieusement à la disposition de Familles Rurales et il est à définir, le repas sera à fournir par les parents.

Le partenariat pourra ensuite évoluer vers une semaine complète à chaque « petites vacances » et il serait possible de mettre en place un centre de loisirs avec Familles Rurales pendant tout le mois de juillet par exemple, l'idée étant de proposer de plus en plus d'animations au fil du temps.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce projet de partenariat avec Familles rurales et autorise le maire à signer la convention à intervenir.

07-15/02/2021 - Organisation des temps scolaires

L'organisation de la semaine scolaire est arrêtée par le directeur académique des services de l'éducation nationale pour une durée de 3 ans.

A l'issue de cette période triennale, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le maintien de l'organisation actuelle ou sur une modification car il ne peut y avoir de reconduction tacite.

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation actuelle est sur quatre jours et il convient de se prononcer avant le 19 mars sur l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention, décide :

- de MAINTENIR l'organisation actuelle pour la rentrée 2021.

08-15/02/2021 - Cession d'une portion de voie communale pour donner suite à son déclassement

Lors de la séance du 19 octobre 2020, le conseil municipal avait constaté la désaffectation de l'extrait de voie communale n° 51, située à Kerlefen pour une surface de 1a68ca et prononcé son déclassement et intégration au domaine privé communal.

Monsieur le maire rappelle que l'EARL DES ROSES, sis à Kerlefen, avait souhaité devenir propriétaire de cette portion qui dessert son exploitation. Leur projet est d'installer un pont bascule pour peser les entrées de céréales sur leur ferme.

COGÉO, géomètre à Pontivy, a réalisé le bornage de cette voie, cadastrée YA 255, d'une contenance de 1a68ca.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de céder cette portion de voie communale au prix de 0,50 €/m² soit 84 € pour 168 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable à cette cession,
- dit que tous les frais se rapportant à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise le maire à signer tous documents nécessaires à cette cession.

09-15/02/2021 - Cession d'une bande de terre cadastrée AB 380 à Kerbah

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une demande émanant des notaires Arnaud de Renéville et Laurent Guillou, notaires à Pontivy, qui l'informent que des acquéreurs potentiels sont intéressés pour l'achat de la propriété PICOT sise 18 rue de Kerbah, cadastrée section AB n° 377. Ces éventuels acquéreurs souhaiteraient connaître le devenir de la bande de terre cadastrée AB n° 380 longeant la propriété d'une contenance de 152 m².

Cette bande de terre n'ayant pas d'intérêt général, Monsieur le maire propose à l'assemblée de la céder aux futurs acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De céder cette bande de terre cadastrée AB n° 380 au prix de 0,50 cts le m² soit 76 € pour 152 m²,
- Dit que tous les frais se rapportant à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le maire à signer tous documents nécessaires à cette cession.

10-15/02/2021 - Rapport d'activités 2019 de Eau du Morbihan

En application de l'article L.5211-39 du CGCT, les rapports d'activité font l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal. Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport d'activité d'Eau du Morbihan pour l'exercice 2019. Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité d'Eau du Morbihan pour l'exercice 2019.

11-15/02/2021 - Approbation des comptes de gestion 2020 dressés par la trésorière municipale (commune et lotissements)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion de la trésorière municipale pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

12-15/02/2021 - Vote des comptes administratifs 2020 (commune et lotissements)

Sous la présidence de Madame Véronique BLANDEL, adjointe au maire, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2020 de la commune qui s'établissent ainsi :

CA 2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats CA 2019		514 532,16 €				
Dont résultat affecté en recettes d'investissement			208 656,16 €			
Résultats reportés		262 176,52 €	208 656,16 €		208 656,16 €	262 176,52 €
Opérations de l'exercice	772 130,24 €	1 243 309,72 €	1 188 639,23 €	1 280 084,35 €	1 960 769,47 €	2 523 394,07 €
TOTAUX	772 130,24 €	1 505 486,24 €	1 397 295,39 €	1 280 084,35 €	2 169 425,63 €	2 785 570,59 €
Résultats de clôture		733 356,00 €	117 211,04 €		117 211,04 €	733 356,00 €
TOTAUX CUMULES		733 356,00 €	117 211,04 €	- €		
RESULTATS DEFINITIFS		733 356,00 €	117 211,04 €		117 211,04 €	733 356,00 €
Excédent de fonctionnement						616 144,96 €
Restes à réaliser inscrits au BP 2020			- €			
Excédent de fonctionnement reporté						616 144,96 €

LOTISSEMENT LES CHENES	Fonctionnement		Investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	69 062,96 €			4 364,15 €	69 062,96 €	4 364,15 €
Opérations de l'exercice	106 220,64 €	106 220,84 €	115 032,76 €	103 882,92 €	221 253,40 €	210 103,76 €
TOTAUX	175 283,60 €	106 220,84 €	115 032,76 €	108 247,07 €	290 316,36 €	214 467,91 €
Résultats de clôture	69 062,76 €			-6 785,69 €		
RESULTATS DEFINITIFS					75 848,45 €	

LOTISSEMENT Les Jardins du Bocage	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		0,25 €	31 432,11 €		31 432,11 €	0,25 €
Opérations de l'exercice	156 094,64 €	156 094,64 €	174 337,30 €	154 524,98 €	330 431,94 €	310 619,62 €
TOTAUX	156 094,64 €	156 094,89 €	205 769,41 €	154 524,98 €	361 864,05 €	310 619,87 €
Résultats de clôture		0,25 €	51 244,43 €		51 244,43 €	0,25 €
RESULTATS DEFINITIFS					51 244,18 €	

LOTISSEMENT Espace Amédée	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		0,00 €	140 517,02 €		140 517,02 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	140 517,02 €	140 517,02 €	140 517,02 €	140 517,02 €	281 034,04 €	281 034,04 €
TOTAUX	140 517,02 €	140 517,02 €	281 034,04 €	140 517,02 €	421 551,06 €	281 034,04 €
Résultats de clôture		0,00 €	140 517,02 €		140 517,02 €	0,00 €
RESULTATS DEFINITIFS					140 517,02 €	

LOTISSEMENT Park Men Braz	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	0,00 €	8 868,19 €	48 550,38 €		48 550,38 €	8 868,19 €
Opérations de l'exercice	106 515,48 €	65 028,07 €	36 993,07 €	48 550,38 €	143 508,55 €	113 578,45 €
TOTAUX	106 515,48 €	73 896,26 €	85 543,45 €	48 550,38 €	192 058,93 €	122 446,64 €
Résultats de clôture	32 619,22 €		36 993,07 €		69 612,29 €	0,00 €
RESULTATS DEFINITIFS					69 612,29 €	

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, Jean-Pierre LE PONNER, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes 2020 de la commune.

13-15/02/2021 - Groupement de commande « Voirie » : Validation du programme 2021 et demandes de subventions

Les voies communales retenues par le bureau municipal et la commission des travaux sont :

- Rue des bruyères et des colibris - VC 54 – longueur 1 100 m - largeur 4,00 m –
Coût prévisionnel : 46 923,50 € HT (56 308,20 € TTC)
- Kergoff (2 tronçons) – VC 212 -Longueur (85m + 160m) 245 m – largeur 3,60 m * 2
Coût prévisionnel : 9 585,60 € HT (11 502,72 € TTC)
- Route Chapelle de Carmès au Porzo (2 tronçons) vc 207- longueur 385m – largeur 3,50 m
Coût prévisionnel : 15 149,10 € HT (18 178,92 € TTC)

Soit 1 730 ml et un coût total estimé à **71 658,20 € HT** (85 989,84 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de Pontivy communauté et du Département du Morbihan ou tous autres organismes susceptibles d'en allouer.

14-15/02/2021 - Marché « Achat et installation de matériels et de mobiliers pour la boulangerie-pâtisserie communale » : Résultat appel d'offres et attribution

Monsieur le maire présente l'analyse des offres validée par la commission d'appel d'offres réunie le 10 février 2021.

Monsieur le maire rappelle que le montant estimé pour l'ensemble de l'appel d'offres est de 186 000 € HT, se répartissant ainsi :

- Matériel du laboratoire boulangerie-pâtisserie : 164 000 € HT
 - Une tranche ferme : 152 500 € HT
 - Une tranche optionnelle : 11 500 € HT
- Matériel de magasin (tranche optionnelle) : 22 000 € HT

Il précise que 5 entreprises ont répondu :

- **SARL MERANPRO** - 35770 VERN SUR SEICHE
- **STE EQUIPEMENT DE BOULANGERIE** - 26800 PORTES LES VALENCES
- **POLE EQUIPEMENT** 56400 BRECH
- **FOURNIL CONCEPT** - 56400 PLOUGOUMELLEN
- **SAS ALIANCE FROID CUISINE** - 35000 RENNES

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Valeur technique : 40 %
- Prix : 50 %
- Délai de réalisation : 10 %

Suite à cette analyse, la commission d'appel d'offres propose de retenir pour la tranche ferme et optionnelle du matériel Boulangerie-Pâtisserie, l'offre présentée par l'entreprise Fournil-Concept de Plougoumelen qui est la mieux-disante et qui répond à l'appel d'offres et au cahier des charges.

Le montant proposé par l'entreprise Fournil Concept se décompose comme suit :

- concernant la tranche ferme : 161 437 € HT
- concernant la tranche optionnelle : 11 048 € HT
- soit un coût total de 172 485 € HT.

Monsieur le maire précise que les variantes des tranches retenues n'ont pas été analysées. Ces variantes, qui représentent un gain de l'ordre de 1% de l'offre, seront éventuellement négociées avec Fournil-Concept.

La tranche optionnelle concernant l'agencement du magasin n'a pas été retenue. Cet agencement sera assuré par le porteur du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention, décide de retenir l'entreprise Fournil concept de Plougoumelen, mieux-disante comme cité ci-dessus.

15-15/02/2021 - Location d'un local à usage de cabinet médical

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux du cabinet médical sont terminés et qu'il peut maintenant être mis en location.

Il précise que Cyrille LEGRAND, kinésithérapeute à Neulliac, souhaiterait louer le cabinet médical.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces informations et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- de louer le cabinet médical à Cyrille LEGRAND, Kinésithérapeute,
- de fixer le loyer à 350 € par mois sans les charges,
- d'autoriser le maire à signer le bail pour la location du cabinet médical.

16-15/02/2021 - Adhésion à BRUDED pour la durée du mandat 2021/2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion à BRUDED pour la durée restante du mandat 2021-2026.

Le coût est de 0,30 €/habitant soit 433,20 € pour l'année 2021. (0,30€ * 1 444 habitants – population totale INSEE).

17-15/02/2021 - Présentation de divers devis

Monsieur le maire présentent à l'assemblée les devis suivants :

- Entretien annuel des bas-côtés des routes communales pour l'année 2021, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de la SARL NICOL de St Thuriau pour un montant de 6 549,00 € HT (7 858,80 € TTC).
- Marquage au sol, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis l'entreprise HELIOS Atlantique pour un montant de 4 957,80 € HT pour 1 700 ml (1 000 ml pour du marquage sur la route départementale et 700 ml pour Bellevue).
- Ravalement de l'école publique, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'Eurl TANGUY-LAUNAY pour un montant de 6 531,79 € HT.
- Décoration sur le mur de l'école, le conseil municipal avec 13 voix pour et 1 abstention, retient le projet présenté par Elisabeth ROBTON pour un montant de 2 400 € (prix non soumis à la TVA). Ce projet consiste en la pose de 4 panneaux d'une dimension de 1,20 m * 1,20 m décorés sur le thème des saisons en lien avec le nom de l'école.

18-15/02/2021 - Achat de radars pédagogiques à alimentation solaire

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'acquérir deux radars pédagogiques à alimentation solaires qui seront installés sur la route départementale 767 en amont de l'école publique et après l'école publique afin de sécuriser la sortie de l'école publique les 4 saisons et de la garderie municipale.

Cette acquisition étant une opération de sécurité routière, elle est éligible à la répartition du produit des amendes de police. Monsieur le maire propose de solliciter cette subvention.

Monsieur le maire présente à l'assemblée les 3 devis reçus en mairie pour l'acquisition de deux radars pédagogiques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, le conseil municipal :

- **décide** de retenir la société SPM22 de Lanvollon (22), mieux disante, pour un montant de 3 310 € HT auxquels s'ajoutent 384,40 € de supports et fixations soit 3 694,40 € HT,
- **autorise** Monsieur le maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'en attribuer,
- **Dit** que ces acquisitions seront mandatées sur le compte 2158 « autres installations, matériel et outillage techniques ».

19-15/02/2021 - Terrain communal de la Rabine

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'aire de jeux installée sur le terrain communal sis à 8 rue des acacias, cadastré ZE 128, a été enlevée pour cause de vétusté.

Il précise que ce terrain, est situé dans un lotissement, dénommé La Rabine, aménagé depuis plus de 10 ans et qu'il reste en UB au futur PLUI et donc constructible (pas d'OAP). Toutefois, ce terrain n'est pas viabilisé.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de mettre ce terrain cadastré ZE 128, d'une contenance de 1 222 m², appartenant à la commune en vente pour une construction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De ne pas diviser cette parcelle,
- De la vendre au prix de 20 € TTC le m²,
- Dit que tous les frais se rapportant à cette vente seront à la charge de l'acquéreur y compris la viabilisation du terrain,
- D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Informations et questions diverses

➤ **Fondation du patrimoine :**

L'opération est terminée. 66 dons représentant 22 706 € ont été effectués pour la restauration des retables et du chœur de la chapelle Notre Dame de Carmès. A cette somme il faudra déduire les frais de fonctionnement de la fondation du patrimoine. La commune devrait percevoir 21 343 €. Les donateurs seront conviés à l'inauguration de la chapelle dès que cela sera possible.

➤ **Comptes rendus des commissions communales et intercommunales**

Le domicile partagé a été informatisé.

Très bon retour des anciens sur les colis distribués par le CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Affiché le 12 février 2021

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER